**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**Au garage pour vérifier les feux**

**Des routes bien éclairées plutôt que des éblouissements pénibles**

***Berne, 30.08.2022*** – *Les phares sont des composants importants pour la sécurité des voitures et leur bon fonctionnement doit être garanti à tout moment dans la circulation routière, en particulier pendant les périodes les plus sombres de l’année.* Markus Peter, responsable Environnement et Technique de l’UPSA, recommande donc de faire vérifier le bon réglage de tous les feux du véhicule chez un garagiste UPSA. Un test général des feux comprend le contrôle de l’ensemble de l’éclairage de la voiture. En règle générale, cela couvre les feux de route et de croisement, les feux de stop, les feux arrière, les feux de signalisation latéraux et les feux de stationnement, les feux de détresse, les clignotants, les feux de brouillard arrière ainsi que les feux de brouillard avant.

Source de l’image : iStock

**De plus amples informations** sont disponibles auprès de Markus Peter, Technique & Environnement UPSA, téléphone 031 307 15 29, e-mail [markus.peter@agvs-upsa.ch](mailto:markus.peter@agvs-upsa.ch) **Coordination :** Monique Baldinger, Communication & médias UPSA, tél. 031 307 15 26,   
e-mail monique.baldinger@agvs-upsa.ch.

***L’Union professionnelle suisse de l’automobile (UPSA)***

*La branche suisse de l’automobile est constituée d’une multitude de petites structures : fondée en 1927, l’UPSA est aujourd’hui l’association professionnelle et sectorielle des garagistes suisses comptant près de 4 000 petites, moyennes et grandes entreprises, des concessions automobiles ainsi que des établissements indépendants. Les 39 000 collaborateurs des entreprises UPSA – dont 9 000 personnes en formation – vendent, entretiennent et réparent la plus grande partie du parc automobile suisse qui compte environ 6 millions de véhicules.*

** Textes et photos disponibles en téléchargement sur le site** [**www.agvs-upsa.ch**](http://www.agvs-upsa.ch)**, dans la rubrique « Communiqués de presse »**

** Abonnez-vous à la newsletter de l’UPSA :** [**https://www.agvs-upsa.ch/fr/newsletter**](https://www.agvs-upsa.ch/fr/newsletter)

****